

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

- Plan d'urbanisme et réglementation
- Régie de gestion des matières résiduelles

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Attention : voici la saison critique pour l'utilisation de l'eau potable	2
En quelques secondes, le pire peut arriver...	2
Divers communiqués	3
Via Batiscan, nouvelle activité en 2010	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Mot du maire

Vous avez tous entendu la nouvelle au sujet du nettoyage de la plate forme du compost. Le ministère de l'Environnement a accordé à SER un contrat de 16 millions pour traiter ce tas de compost.

La compagnie qui est formée d'ingénieurs et de techniciens qualifiés essaiera de récupérer 60 % et plus de matière valorisable surtout pour le monde agricole.

La municipalité aura son comité de vigilance formé de Nicole Grenon, Lucien Hamelin et moi-même. Le comité aura pour tâche de préserver la qualité de

vie des résidents de notre municipalité. L'odeur et le transport seront des points importants pour le comité et il faudra surveiller également la matière livrée chez les cultivateurs. Il y aura des inconvénients, mais il faut se dire que l'on va de l'avant avec ce fameux problème.

La municipalité a été choisie pour 2011 pour organiser la journée de la famille. Tous les citoyens devront s'impliquer et montrer aux autres municipalités que St-Luc-de-Vincennes est capable de bien recevoir et de montrer leur fierté. La date sera bientôt choisie et nous aurons le comité de la famille de la MRC pour nous aider.



L'Écho transmet l'information

Jean-Claude Milot, maire

Enseigne de Bienvenue

Notre municipalité est l'une des rares municipalités qui ne possèdent pas encore ses propres enseignes souhaitant la bienvenue à l'entrée des différents points de son territoire.

Nous croyons qu'il serait intéressant et opportun d'annoncer aux visiteurs notre existence.

Pour cela, nous avons besoin de notre population, nous aimerions recevoir des suggestions, des canevas, des dessins, qui nous permettraient de concrétiser une enseigne personnalisée pour notre municipalité.

Il y a sûrement des âmes d'artistes parmi nos quelques 564 Saint-Lucois(es) !

Nous aimerions réaliser ce projet au cours des prochaines semaines, soit pour le début de l'été.

Nous tenons à vous dire que votre aide serait grandement appréciée et nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

ATTENTION : la saison critique pour l'utilisation de l'eau potable



L'eau potable : de l'or bleu

Depuis plusieurs années, nous vivons des périodes plus ou moins longues de sécheresse durant la période estivale. La chaleur et le manque de pluie font en sorte que la consommation de l'eau potable augmente considérablement. C'est pourquoi, nous devons porter une attention spéciale à l'utilisation de l'eau potable.

L'utilisation de l'eau en provenance de l'aqueduc municipal pour fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux **est permis entre 19 h et 21 h**

les jours suivants :

Pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est un **nombre pair, les mardis, jeudis et dimanches**. Pour les occupants d'habitation dont le numéro civique est un nombre **impair, les mercredis, vendredis et dimanches**.

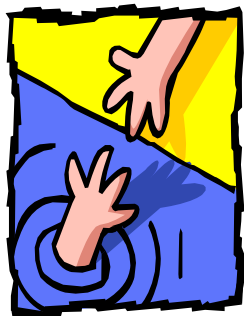
Le remplissage des piscines est permis lors de l'installation, toutefois, vous devez aviser l'inspecteur municipal à ce moment. Par ailleurs, aux heures autorisées pour l'arrosage, les utilisateurs de piscines pourront ajou-

ter l'eau nécessaire au bon fonctionnement du système de filtrage de la piscine.

Un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut obtenir un permis auprès de la municipalité. Ce permis est valide pour 15 (quinze) jours. Le lavage des autos est permis à la condition d'utiliser une lance à fermeture automatique. Toutefois, vous devez utiliser un balai pour nettoyer les entrées de cour ou d'automobile.

L'inspecteur municipal peut émettre un constat d'infraction aux contrevenants.

EN QUELQUES SECONDES, le pire peut arriver...



Difficile à croire. Pourtant, ***il suffit de moins de 20 secondes pour qu'un enfant se noie sans avoir poussé un seul cri***. Et les victimes sont en majorité de jeunes enfants de moins de 5 ans. Comment éviter alors l'irréparable ?

CONTRÔLEZ l'accès à votre piscine, ne relâchez JAMAIS votre surveillance.

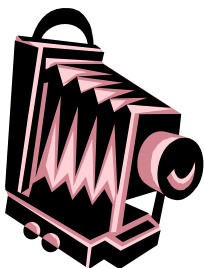
Dans la majorité des cas de noyade dans les piscines résidentielles, il n'y avait pas de clôture, ou celle-ci était non conforme aux normes de sécurité, défectueuse, ou encore la porte avait été laissée ouverte.

Clôturez adéquatement votre piscine. Une clôture sécuritaire doit être impossible à escalader, à ouvrir, à franchir par de jeunes enfants. Les portes

doivent être pourvues d'un mécanisme de fermeture (ressort) et de verrouillage automatique (loquet).

Les jouets et accessoires aidant à flotter, tels que les brassards gonflés ou les nouilles, ne représentent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage sont fiables.

CONCOURS : Perspectives



Ce ***concours de photos*** est destiné à mettre en valeur tant la beauté et les caractéristiques du territoire que le talent et la créativité des citoyens qui y vivent.

Vous êtes invités à nous présenter votre perspective de la MRC des Chenaux en vous inspirant des cinq thèmes mentionnés.

Ce concours d'adresse à tous les citoyens de la MRC des Chenaux, âgés de 18 ans et plus. Date limite : 31 août 2010

5 thèmes à explorer :

Histoire et patrimoine
Art et culture
Agriculture et terroir
Paysage, faune et flore

Cœur villageois

5 prix à gagner totalisant une valeur de 1 500\$

Pour informations : www.mrcdeschenaux.ca (onglet culture), au (819) 840-0707 poste 2205, ou par courriel :

mp.lemaire@mrcdeschenaux.ca

DIVERS COMMUNIQUÉS

Comité loisirs et social

St-Luc-de-Vincennes

Le Comité loisirs et social organise le **Méchoui annuel le 5 juin prochain**. Les billets sont toujours en vente auprès de madame Brigitte Noël au numéro 819-295-3776 et de madame Ginette Normandin au numéro 819 -295-1135.

Soccer

Il n'est pas trop tard pour s'inscrire à titre de bénévole ou comme joueur à l'Association de soccer des Chenaux. Vous pouvez contacter l'asso-

ciation au (418) 325-3480 ou www.soccerdeschenaux.20m.com.

SAMBBA

Samedi le 29 mai prochain, cet organisme fera sa distribution d'arbres annuelle gratuite et sa vente d'arbustes pour la revégétalisation des rives.

Il y a 3 points de distribution : aux bureaux de la SAMBBA au 211 de l'église, Ste-Geneviève-de-Batiscan, à St-Tite au garage municipal ou à Lac-aux-Sables au 820 St-Alphonse. Pour informations supplémentaires :

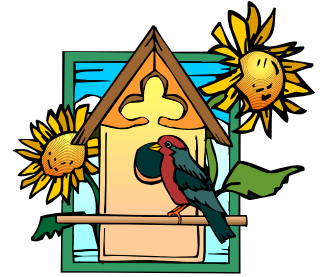
www.sambba.qc.ca.

Tissage

Madame Denise Laroche, aimerait inviter les personnes intéressées à faire du métier à la contacter au 295-3784, elle souhaite avoir des suggestions pour le prochain patron à monter.

Taxes municipales

Le **2e versement** sera dû le **16 juin 2010**. Tout solde impayé porte un intérêt de 5% plus un 5% de pénalités.



Vive la belle saison !

VIA BASTICAN: NOUVELLE ACTIVITÉ EN 2010

Le **Parc de la rivière Batiscan** est fier de présenter une nouvelle activité **Via Batiscan**,

Il s'agit d'un **circuit d'aven-ture en hauteur** comprenant une via ferrata (marche sur paroi rocheuse) surplombant la rivière Batiscan, d'une série de dix tyroliennes dont trois vont traverser la rivière ainsi

que des parcours dans les arbres, pour adultes, enfants et adolescents. Pour connaître la tarification, www.viabatiscan.com, inscriptions ou informations (418) 328-3599.

Pour une 3ème année, **les citoyens** pourront avoir **accès gratuitement** au Parc de la rivière Batiscan pour des **activités journalières**.

Vous devrez présenter une carte d'identité à votre première visite de la saison pour démontrer votre lieu de résidence et le Parc émettra la carte Citoyens des Chenaux vous donnant droit à cet accès gratuit. Si vous avez la carte 2009 présentez la à votre première visite pour la valider pour la saison 2010.



Assemblée du Comité des Usagers

Le **13 juin 2010** à compter de 10 h 30 à la salle municipale de St-Luc-de-Vincennes aura lieu l'assemblée générale annuelle du Comité des Usagers.

Comité collaborant principalement au renseignement et à la défense des droits et intérêts collectifs des usagers et la qualité des services des CSSS Vallée-de-la-Batiscan (Mékinac et

des Chenaux).

L'invitation est pour tous. Suite au rapport des différents membres du comité, il y aura élection et une brève conférence de Mme Julie Tourville et un dîner vous sera servi gratuitement.

Veuillez s.v.p. confirmer votre présence à M. Daniel Thibeault, vice-président du comité au tél.: 819-295-3314.

Attention aux rognures de gazon !

La Municipalité a procédé au cours du mois de mai au nettoyage des rues.

Afin de conserver un village propre, assurez-vous de tondre votre gazon de façon à éviter que les rognures de gazon se retrouvent dans la rue.

C'est un moyen simple de garder les rues propres et cela évite que la matière bloque les puits d'égout lorsqu'il pleut.

Votre collaboration est de mise.



**Municipalité de St-Luc-de-Vincennes
St-Luc-de-Vincennes**

660, Rue Principale
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web : www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau :
8 h 30 à 12 h et 12 h 30 à 16 h,
du lundi au vendredi.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 911
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-Environnement : 1-866-694-5454

*Le conseil municipal
de Saint-Luc-de-Vincennes*

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Françoise Asselin 295-3514

Nicole Grenon 295-3660

Francine Therrien 295-5241

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Daniel André Thibeault 295-3314

La prochaine séance ordinaire

sera lundi le 7 juin à 20 h

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égoût et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des activités pour les jeunes et les moins jeu-

nes. Mme Ginette Normandin est la présidente de ce comité. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du mercredi** qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Mme Réjeanne Fortin et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-5342

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Théophane Beaudoin, au numéro 295-3293.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.